

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE de la REPUBLIQUE

D E C R E T

DU
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

/--)NNEE 196I N° 379/PR/VP/Cab

- VU La loi n° 60/36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution de la République du Dahomey
- VU Le décret n° 38I/PCM du 29 Décembre 1960 portant nomination des membres du Gouvernement,
- VU Le décret n° III/PR/Cab du 15 Avril 196I fixant les attributions des membres du Gouvernement,
- VU La loi n° 59/I6/ALD du 9 Juillet 1959 fixant la liste des emplois supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des titulaires est faite par le Président de la République, le conseil des Ministres étant obligatoirement entendu,
- VU Les nécessités du Service,

Sur proposition du Vice-Président de la République, chargé du Développement et du Plan

Le Conseil des Ministres entendu;

O E E R E T E

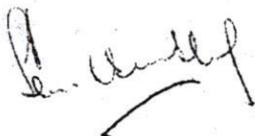
ARTICLE 1er : Monsieur Abou BABA MOUSSA licencié en sciences économiques, en service à la Direction du Plan, est nommé Directeur Adjoint du Plan, en remplacement de Monsieur SOSSOUVI MENSAH Noël, remis à la disposition du Ministre de la Fonction Publique.

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date de la prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

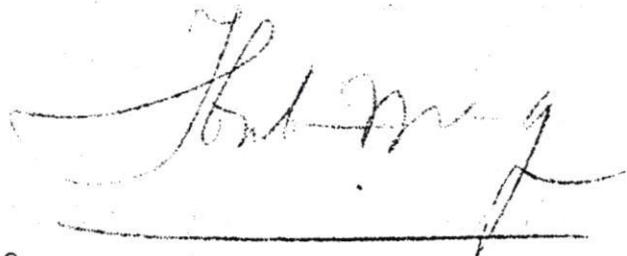
Par le Président de la République
LE VICE-PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
Chargé du Développement et du Plan

PORTO-NOVO, le 29NOVEMBRE 196I

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE



S. M. APITHY.



AMPLIATIONS :

PR.	15	Direction Budget	2
SGG.	4	CF.	2
Tous Minis		Tr sor	I
tres	13	JO.	I
Vice-Pré-		Intéressé	I
sidence	5		
Direction			
Plan	4		
MFB.:(Sol-			